

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre à treize heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames, DE BOUVER, DUCCA et Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG et NICOLAS

Absent excusé : Madame BARTHELEMY

Procuration : Madame BARTHELEMY à Madame DUCCA

Convocation et affichage : 31/10/2022

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

#### **Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION VALLEE SANS PORTES**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Vallée Sans Portes, qui réalise tous les trimestres le journal « Vivre au Jabron ».

L'association demande une subvention de 89.60 €, qui correspond au prorata des frais d'imprimerie entre les mairies de la vallée du Jabron.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer une subvention de 89.60 € à l'association Vallée Sans Portes,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 07 novembre 2022,

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**

